

LA VIE DE VOTRE ENFANT AU COLLÈGE



DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES

- > AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE
- > TRANSPORTS SCOLAIRES

100
collèges publics

21
collèges privés

.....+ de
67 730
collégiens



L'entrée au collège demeure un moment important dans la vie des 67 000 élèves que nous allons accueillir en septembre lors de la rentrée scolaire. Cette étape conditionne l'éducation de nos jeunes ainsi que leur parcours scolaire et professionnel.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne fait de la politique éducative une priorité de son action. D'ici à 2027, le plan Collèges prévoit un investissement de 420 millions d'euros avec la construction et la réhabilitation de 27 établissements dans le département. Les actions quotidiennes développées au sein des établissements dans le cadre du Parcours laïque et citoyen ou des filières d'éducation artistique et de culture permettent aux élèves de s'ouvrir sur le monde extérieur et de se retrouver dans les valeurs de tolérance défendues par le Département. La mixité sociale, visant à lutter contre la ségrégation scolaire, la défense du pouvoir d'achat avec une gratuité partielle ou totale de la restauration ou des transports scolaires illustrent notre volonté de donner des conditions égales à tous les élèves haut-garonnais.

Notre engagement est entier afin que les jeunes haut-garonnais-e-s accomplissent dans les meilleures conditions leurs « années collèges ». La réussite de ce cycle est primordiale pour leur avenir afin que chaque élève devienne un citoyen éclairé et responsable.

Sébastien Vincini

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



L'éducation est au cœur des priorités du Conseil départemental. En ce sens, nous faisons choix d'investir massivement afin d'offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'apprentissages, propices à l'épanouissement et à la réussite de chacune et de chacun. Au-delà de nos missions obligatoires nous agissons également à tous les niveaux de la scolarité. Nous accompagnons et complétons l'offre éducative de l'Éducation Nationale, pour faire des collèges de Haute-Garonne des espaces d'apprentissage, d'éveil et d'accès à la citoyenneté.

Je vous souhaite une excellente année scolaire emplies de découvertes et de réussites.

Vincent Gibert

Vice-président à l'Éducation,
à la Vie associative, à la mémoire
et aux Valeurs de la République

DÉMARCHES & SERVICES

- 08** **Sectorisation des collèges**
- 10** **Aide à la restauration scolaire
& Qualité alimentaire**
- 14** **Gratuité des transports scolaires
& Mobilités douces**

UNE SCOLARITÉ ÉPANOUIE

- 16** **Maison Départementale des Adolescents (MDA)**
- 17** **Plan de lutte contre le harcèlement**
- 18** **Le Centre de Santé Sexuelle de la haute-garonne**
- 19** **Enfance en danger**
- 20** **Ado pas accro**
- 21** **Le rugby, c'est sans produit !**
- 22** **Collège inclusif**
- 23** **Transition écologique**
- 24** **Plan d'équipement numérique des collèges**
- 25** **Un dictionnaire bi-média**
- 26** **E-média 31**

CULTURE & SPORT

- 28** **Sports**
- 30** **Ateliers du midi**
- 32** **Les parcours d'éducation artistique et culturelle**
- 33** **Bourse " jeune musicien "**

CITOYENNETÉ

- 34** **Le Parcours Laïque et Citoyen (PLC)**
- 36** **Code jeune 31**
- 37** **Magazine Haute-Garonne Collèges**
- 38** **Ambition jeunesses**
- 39** **Initi'active jeunesses**





DES COLLÈGES SÉCURISÉS



Étudier dans des collèges sécurisés, c'est avoir des abords de collèges apaisés. Le Conseil départemental poursuit avec les communes responsables des travaux les aménagements nécessaires de ralentisseurs, de dépose-minute et de pistes cyclables protégées et sécurisées aux abords de chaque collège. C'est aussi protéger les collèges des intrusions avec le maintien en état de clôtures hautes, la maintenance de la sécurisation des accès, notamment par les systèmes de visio-phone aux entrées et des systèmes d'alarme efficaces (alarme incendie et évacuation, alarme mise à l'abri et confinement, alarme intrusion). Les agents des collèges sont régulièrement formés aux exercices de sécurité.



Étudier dans des collèges sécurisés, c'est aussi faciliter l'apprentissage des gestes qui sauvent et des premiers secours avec les pompiers pour tous les élèves ; apprendre les bons comportements sur la route et les espaces publics avec la remise gratuite d'un « code jeune » du Conseil départemental qui prépare les élèves à obtenir leurs attestations de sécurité routière. C'est aussi la remise du guide départemental « Ado, pas accro » pour informer sur les risques, effets et conséquences des addictions à l'alcool, au tabac, aux produits psychoactifs, aux boissons énergisantes, au cannabis et aux addictions sans produits (écrans numériques, jeux, troubles alimentaires, dépendance sectaire).



Sectorisation des collèges

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Le Conseil départemental définit le secteur de recrutement des collèges après concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative. L'Académie des services de l'Éducation Nationale procède ensuite aux affectations des élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

C'est l'adresse du domicile des parents qui détermine le collège de rattachement de l'élève. Retrouvez le collège qui correspond à votre adresse sur eCollège31 :

cd31.net/sectorisation

Entre 2015 et 2027,

23
nouveaux collèges
auront été construits,

4
auront été
reconstruits

5
auront bénéficié
de travaux
d'extension.





Aide à la restauration scolaire

UNE FOIRE AUX QUESTIONS EST DISPONIBLE SUR : CD31.NET/RESTAURATION

Pour en bénéficier vous devez :

- > avoir un enfant demi-pensionnaire* scolarisé de la 6^e à la 3^e dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
- > résider en Haute-Garonne,
- > avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- > justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (QFM) (selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)		
NOMBRE D'ENFANTS DU FOYER	Prise en charge à 100 % du coût plafonné de la demi-pension*	Prise en charge à 50 % du coût plafonné de la demi-pension*
	QFM inférieur ou égal à	QFM inférieur ou égal à
1 enfant	520	806
2 enfants	534	882
3 enfants	548	966
4 enfants	562	1 058
5 enfants	576	1 139
Par enfant supplémentaire	+ 14	+ 50

* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez simuler votre aide sur eCollège31 et déposer votre demande en ligne dès le 2 juin 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

Demande complète déposée jusqu'au (inclus) :	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
	22 septembre 2023	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
	31 décembre 2023	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT
	22 mars 2024	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT

La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide !

CONNECTEZ-VOUS

<http://cd31.net/ars> ou sur ecollege31.fr (cd31.net/restauration)

et cliquez sur le bouton « Aide à la restauration scolaire »

VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE POUR LA 1^{ÈRE} FOIS ?

Cliquez sur le bouton « Nouvelle demande » et laissez vous guider.

VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE L'ANNÉE DERNIÈRE ET SOUHAITEZ LA RENOUELER ?

1 - Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton : « Renouveler ou suivre ma demande »

2 - Munissez-vous de votre identifiant : votre compte ecollege parent ou votre adresse mail. Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur « Mot de passe oublié »

FOURNISSEZ VOTRE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF SUR LAQUELLE DOIT FIGURER :

- les allocations perçues,
- le nom des enfants à charge,
- le quotient familial datant de moins de 3 mois.

Attention, l'attestation de quotient CAF n'est pas valide

INFORMATIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A du lundi au vendredi

8H45-12H15

13H45-16H45

0 801 801 808

Service & appel gratuits

CONSULTER LA DÉCISION

Après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée.

Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.



Qualité alimentaire

Pour favoriser la transition écologique, le Conseil départemental a adopté en janvier 2020 un plan d'actions d'amélioration de la qualité alimentaire dans les collèges.

- > **Engager** une démarche de « végétalisation des assiettes » et expérimenter les repas végétariens.
- > **Renforcer** le recours aux produits de qualité frais, bruts et de saison, en limitant l'utilisation de produits transformés.
- > **Atteindre** l'objectif de 50% de produits de qualité et durables et de 30% de produits biologiques sur le volume total des achats de denrées.
- > **Engager** une démarche de « végétalisation des assiettes » et proposer un repas végétarien hebdomadaire.
- > **Réduire** de 20% le gaspillage alimentaire et rendre effectif le tri et la valorisation des bio-déchets.

> **Accompagner** les collègues dans des actions de communication sur la qualité des produits servis aux élèves.

> **Encourager** l'échange avec les élèves et les usagers au moment du service.

> **Réaliser** plusieurs fois par an des animations AGRILocal qui mettent en lumière les producteurs locaux, les responsables de cuisine et leur collaboration vertueuse (Au Pré de l'Assiette, Au Pré de la Ferme, Connectez-vous local,...).

> **Assurer** l'instauration d'une commission restauration au sein de chaque établissement pour favoriser le partage des informations.





Gratuité des transports scolaires

Tisseo-Collectivités (Syndicat mixte des Transports en Commun) a délégué au Conseil départemental de la Haute-Garonne la compétence transport scolaire sur l'agglomération toulousaine. Sur ce territoire le Conseil départemental prend en charge le transport scolaire des élèves scolarisés de la maternelle au lycée suivant les conditions définies par le règlement départemental des transports scolaires.

Plus de 41 000 élèves transporté.e.s dont 1 554 élèves et étudiant.e.s en situation de handicap bénéficient de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant 108 communes situées dans Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo ainsi que les communes groupées du nord-est toulousain.

- > Pour établir ou renouveler le **dossier de demande**, connectez-vous sur le site : transportsscolaires.haute-garonne.fr ou sur le **portail ENT** : eCollege.cd31.net



- > **Si vous n'avez pas accès à Internet**, un formulaire papier est disponible au collège.
- > **Pour les élèves résidents en dehors de l'agglomération toulousaine**, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la gratuité des transports auprès de la Région Occitanie.

INFORMATIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la
Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A
du lundi au vendredi
8H45-12H15
13H45-16H45

0 800 011 593

Service & appel
gratuits



Mobilités douces

Utiliser des transports scolaires (vélo, trottinette, skateboard, rollers) permet d'agir sur l'environnement.

Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec les collectivités pour améliorer les conditions d'accès aux mobilités douces aux collèges. La majorité des collèges mettent à disposition un local sécurisé et abrité pour y déposer son moyen de locomotion.

L'équipement indispensable pour être en sécurité et être vu sur le trajet scolaire est :

- > Le port du casque
- > Surveiller l'état de son équipement (pneus, freins, sonnette, ...)
- > S'équiper de dispositifs rétro-réfléchissants (sur vêtement, cartable, vélo, ...)



Maison Départementale des Adolescents (MDA)

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Adolescents propose un accueil, une écoute et un accompagnement ponctuel, **gratuit et confidentiel aux jeunes de 11 à 25 ans, à leurs familles** et aux professionnels de l'éducation.

> Informations :
05 34 46 37 64



JE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Plan de lutte contre le harcèlement

Le Conseil départemental a décidé de déployer un plan de lutte contre le harcèlement qui sera opérationnel dès la rentrée 2023.

En complément du programme pHARE* de l'Éducation Nationale, ce plan départemental se déclinera en actions concrètes pour mieux prévenir et sensibiliser les jeunes et les adultes, repérer les situations et construire des réponses adaptées au cas par cas dans les collèges. Il a également pour objet d'accompagner en proximité les élèves victimes et leur famille, mais aussi les élèves auteurs de violence.

La communication autour du harcèlement et de ses conséquences est aussi un enjeu majeur.

Face au fléau du harcèlement, c'est tous ensemble que nous devons agir pour offrir aux élèves, à cette période charnière de l'adolescence, les meilleures conditions pour une scolarité épanouie.

**pHare : un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges généralisé à tous les établissements et les écoles depuis 2021.*



Le Centre de Santé Sexuelle de la Haute-Garonne

Le Centre de Santé sexuelle réalise dans les collèges **des séances d'information et de sensibilisation sur la sexualité, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, la prévention des maladies sexuellement transmissibles.**

Destinées aux élèves de 3^e, ces interventions ont lieu à la demande des établissements.

Des consultations médicales sont aussi assurées au Centre du Pont Vieux, dans les Maisons des Solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans les Hôpitaux Joseph Ducuing, Paule de Viguier à Toulouse, à l'Hôpital de de Saint-Gaudens, dans les trois universités et au sein des lycées Gabriel Péri, Mondran et Ozenne à Toulouse, Aux lycées de Revel, Cazères et bientôt Gragnague.

Le Centre de Santé Sexuelle intervient à la demande à la Maison départementale des Adolescents. **Ces lieux sont accessibles à toutes personnes mineures et majeures, seules ou accompagnées. Le secret médical est assuré comme pour toute consultation, et les mineurs n'ont pas besoin d'autorisation parentale.**

> Informations :
05 62 13 23 77



Enfance en danger

Un service de recueil, d'évaluation, de traitement des situations préoccupantes a été créé pour être au plus près et agir au plus vite quand l'enfant est en danger.

Ce service peut être contacté de 8 h 30 à 17 heures, du lundi au vendredi, au :

0 800 31 08 08
Service & appel gratuits

C'est un numéro vert, donc accessible sans carte ni argent d'un téléphone fixe où que l'on soit (numéro payant depuis un portable).

Il permet aux enfants et adultes qui connaissent un enfant en danger, de parler de la situation qui les préoccupe.

En dehors de ces jours et horaires, l'appel est transféré vers le 119, numéro vert national Enfance en Danger (24h/24h et 7 jours/7).



Ado pas accro

L'adolescence est une période de transition durant laquelle les jeunes sont plus exposés aux conduites à risques et aux comportements addictifs.

Les addictions peuvent à la fois être causes et conséquences de phénomènes d'exclusion, d'échec scolaire ou encore de violences.

Dans le cadre d'un **plan de lutte contre les conduites addictives**, le Conseil départemental a édité un guide d'information, **ADO PAS ACCRO**, pour les collégiens, leurs familles et les professionnels de l'éducation.

Ce guide est distribué dans les collèges et est **diffusé sur l'ENT eCol-lège31**.



Le rugby, c'est sans produit !

Un livret de lutte contre les addictions

Le Conseil départemental a publié, en partenariat avec le Comité départemental de rugby de la Haute-Garonne, une brochure d'information destinée aux jeunes joueurs de rugby amateur afin de les sensibiliser au danger des addictions dans leur sport.



Collège inclusif

Elèves en situation de handicap

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental, la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Le Conseil départemental intervient directement sur l'aménagement des classes dans les collèges, la MDPH sur l'ouverture des droits et de prise en charge des élèves en situation de handicap, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale est chargée de l'orientation et du suivi des élèves, l'ONISEP produit et diffuse toute l'information sur les métiers et les formations.

- > Rubriques dédiées sur l'ENT : www.ecollege.haute-garonne.fr/college-inclusif et www.ecollege.haute-garonne.fr/comprendre-les-besoins-specifiques



Transition écologique

Face à l'urgence climatique, la préservation de la biosphère est l'une des priorités du Conseil départemental. Les collèges sont au cœur de la sensibilisation à la transition environnementale. Les réponses aux attentes des jeunes, de leurs parents et de la communauté éducative doivent passer par une éducation à l'environnement où les collégiens sont acteurs.

Mise en place d'un « parcours collégien éco-responsable » :

- > Énergie: participation des collégiens au défi « bâtiment à énergie positive »

Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

- > Déplacements doux: amélioration des accès aux collèges à vélo (sécurisation), installation de parcs à vélos, incitation à l'usage ;
- > Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour la qualité de l'air et suivi des objectifs dans ce domaine (actions de sensibilisation).

Tri sélectif (papier, stylos usagés...): 100 % recyclage

- > Biodiversité: participation au défi « forêt » sur un temps défini au cours de leur scolarité

Éducation et innovation

- > Accompagner les collèges (ingénierie technique) porteurs de projets pédagogiques à caractère environnemental ;
- > Multiplier les échanges entre les collèges et le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dans le cadre des actions de sensibilisation ;
- > Veiller au déploiement systématique de l'ensemble des outils pédagogiques créés par le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.



Plan d'équipement numérique des collèges

Véritable prolongement numérique du collège, **l'Espace Numérique de Travail eCollege31 est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24**, depuis n'importe quel ordinateur équipé d'internet, ou smartphone.

Le portail **eCollege31 du collège** propose de nombreux services et outils tels que la consultation des emplois du temps, le cahier de texte de la classe. Il permet le travail interactif et l'accès à tout type d'informations sur la scolarité et la vie du collège.

Le portail **eCollege31 du Département** présente les actions menées par le Conseil départemental pour les collégiens, leurs familles et les collèges.



Un dictionnaire bi-média

Chaque année **le Conseil départemental offre le dictionnaire aux élèves haut-garonnais entrant en 6^e**.

Depuis 2018, il distribue une édition bi-média du dictionnaire (dictionnaire papier et en ligne sur l'ENT). Pour les collèges publics, l'élève se connecte sur le portail eCollège31 de son établissement et accède au dictionnaire sans devoir se ré-authentifier.

Les élèves des collèges privés accèdent au dictionnaire via le portail eCollège31 du Conseil départemental.



Ateliers du midi

Pour l'année scolaire 2022-2023, 125 ateliers co-financés par 47 collèges ont proposé des animations citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives pendant la pause déjeuner. Créés par le Conseil départemental et opérationnels depuis la rentrée 2020, ces ateliers ont pour objectif d'améliorer le climat scolaire, prévenir les incivilités et favoriser la mixité.





Sports

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient la pratique du sport dans les collèges et hors temps scolaire. Les collèges disposent d'équipements sportifs ou peuvent accéder aux installations communales ou intercommunales. Les frais de transports vers les sites sont pris en charge par le Conseil départemental.

Les collèges reçoivent également des dotations pour l'achat de petits équipements ou pour le fonctionnement des associations sportives scolaires UNSS.

Une cérémonie est organisée au Conseil départemental chaque année pour récompenser les élèves des associations sportives scolaires UNSS des collèges ayant participé aux championnats de France.

Le sport pour tous sur tous les territoires

Le Conseil départemental est résolument engagé dans une politique sportive dynamique et accessible à tous sur l'ensemble des territoires. Avec ses partenaires (clubs, comités départementaux...), le Département s'implique pour renforcer la place du sport et de l'activité physique et sportive dans le quotidien des habitants.

Le label Terre de Jeux 2024

Labellisé Terre de Jeux 2024 dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Conseil départemental est reconnu pour ses innovations, son dynamisme, et sa volonté de développer le sport pour tous et sur tous les territoires.

Le label Génération 2024

Trente-huit collèges du département sont labellisés établissements génération 2024. Ce label vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Il s'inscrit dans le projet d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.



e-Média31

La Médiathèque départementale
numérique des collégiens



E-média 31

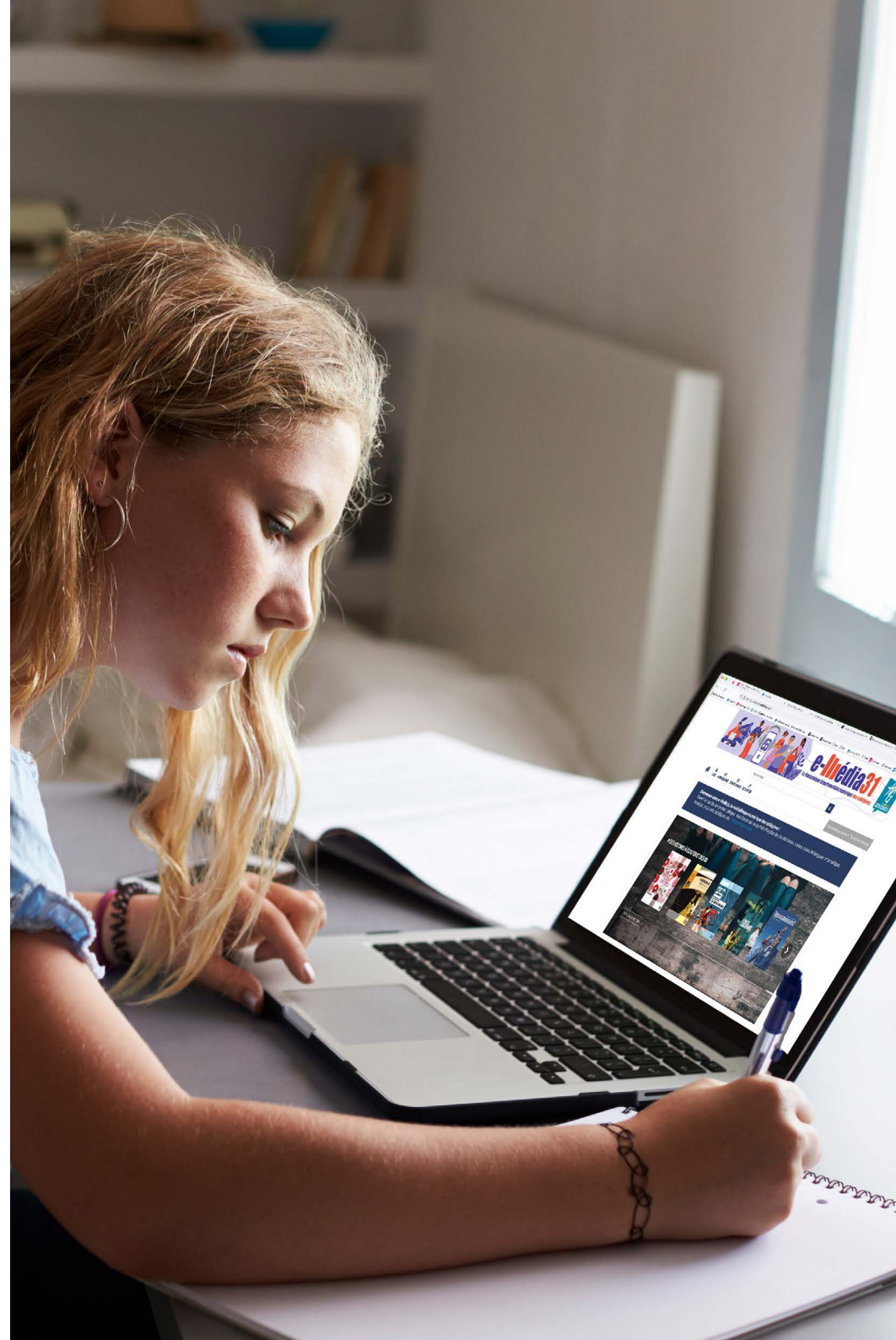
La médiathèque départementale offre à tous les collégiens de la Haute-Garonne sur un portail numérique gratuit, disponible 24h/24, 7j/7 :

- > des romans et des audiolivres pour ados
- > des BD et des mangas
- > de la Presse
- > de l'autoformation : le code de la route, apprendre à dessiner, des méthodes de langues, du soutien scolaire...
- > des concerts et des méthodes pour apprendre à jouer d'un instrument
- > une sélection de films

E-Média31 est accessible directement :

- > via l'ENT à partir du menu Ressources
- > ou sur le site : e-media31.mediatheques.fr

Après la première connexion, il est possible d'utiliser l'application « Ma médi@thèque » sur smartphone et tablette.





Les parcours d'éducation artistique et culturelle

Le Conseil départemental en partenariat avec l'Éducation nationale propose 11 parcours d'éducation artistique et culturelle :

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés par le Département sont ouverts à l'ensemble des Collèges de la Haute-Garonne, dans la limite des places disponibles et gratuits pour les élèves. Les enseignants qui le souhaitent, en accord avec le/la chef/chef de l'établissement, peuvent déposer une candidature auprès de l'Éducation nationale.

> **Collège au cinéma**

Un parcours d'éducation à l'image cinématographique.

> **Jazz au collège**

Autour de la pratique et de la culture jazz.

> **La science des super-héros et héroïnes**

Comprendre la démarche scientifique par le biais de la culture pop'

> **Danse au collège**

Autour de la pratique et de la culture chorégraphiques.

> **Fabrique ton média**

Aiguiser son esprit critique au service de l'information

> **Fabrique ton propre contenu rai(eau)nné**

Évaluer de manière responsable sur les réseaux

> **L'Orchestre de Chambre de Toulouse**

Pour découvrir la musique de chambre.

> **Éloquence au collège**

Pratiquer les arts de la parole

> **Prix collégiens de la Bande Dessinée**

Découvrir la richesse de la BD contemporaine

> **Paroles en Je(u)**

Découvrir l'écriture théâtrale et la mise en scène

> **Rephotographies la Haute-Garonne**

Un parcours entre découverte du patrimoine, sensibilisation à l'environnement et initiation à la photographie

En parallèle, le Conseil départemental favorise **l'accès gratuit à la culture** en proposant diverses passerelles avec sa programmation : La galerie 3.1, Espace Roguet, Festival Jazz sur son 31, la promotion de la langue occitane, et les actions pédagogiques proposées par les Archives départementales et les musées départementaux.



Bourse « Jeune musicien »

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Conseil départemental peut accorder, sous condition de ressources, une bourse « Jeune Musicien » aux élèves âgés de moins de 18 ans qui apprennent ou veulent apprendre à jouer d'un instrument de musique dans l'une des 56 écoles de musique du schéma départemental.

Par ailleurs, le Conseil départemental pourra également, si besoin et en lien avec les écoles de musique, mettre à

la disposition de l'élève boursier, l'instrument nécessaire à l'apprentissage musical choisi.

> Informations :

haute-garonne.fr
eCollege.cd31.net
05 34 33 38 46



Le Parcours Laïque et Citoyen (PLC)

Le Parcours Laïque et Citoyen (PLC) est une offre d'activités financée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne à la libre disposition des collèges et destinée à l'ensemble des élèves.

Le PLC a été initié par le Conseil départemental en 2016 afin de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité auprès des collégiens du département. Il est à destination de près de 2 000 classes, du CM1 à la 3^e.

Le PLC est un panel d'interventions dans lequel les enseignants peuvent librement « piocher », avec pour objectif :

- > d'encourager l'appropriation des valeurs de la République et du principe de laïcité,
- > de favoriser l'apprentissage de la démocratie et du vivre ensemble,

> de préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, d'aiguiser leur esprit critique afin qu'ils deviennent des acteurs responsables, épanouis et ouverts aux autres,

> de faire émerger une conscience citoyenne en créant un sentiment d'appartenance.

Il peut s'agir d'ateliers dans les classes, de spectacles-débats, de projections, de pièces de théâtre, ou encore de visites aux Archives départementales, ou au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)... Ces actions novatrices interviennent en complément des enseignements inscrits dans les programmes éducatifs pour susciter le débat chez les jeunes.

Cette année, le Parcours propose 294 actions portées par près de 173 associations ou services du Conseil départemental. Se renseigner auprès du collège.





Code jeune 31

Un code jeune est distribué à chaque élève de 5^e.

Ce document permet d'aborder les différents aspects de la sécurité routière et de préparer les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) 1 et 2 obligatoires pour passer le permis de conduire.



Magazine Haute-Garonne collèges

Cette parution est destinée aux élèves et à leurs familles.

Ce magazine à visée informative propose différentes rubriques susceptibles de les intéresser : actualités des collèges, présentation des politiques publiques départementales et de sujets d'intérêt général, présentation de métiers au service des collèges, point sur les chantiers en cours...

Ce magazine, imprimé à 60 000 exemplaires, est diffusé 3 fois par an dans les collèges publics du département, en accord avec l'Éducation nationale.

Il est également accessible en ligne sur le site du Conseil départemental et depuis l'espace numérique de travail ecollege31.



Ambition Jeunesses

En Haute-Garonne, **un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans**. Au quotidien, **le Conseil départemental accompagne les jeunes à travers plus de 180 actions concrètes**. Pour aller au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre, le Département a décidé d'associer les jeunes à la construction des politiques publiques de demain.

le plan d'action par et pour les jeunes haut-garonnaises 2023/2028 permet d'encourager et reconnaître la participation des jeunes, de favoriser et accompagner leur émancipation ; permettre et construire leur autonomie ; promouvoir et agir pour leur bien-être.

Pour favoriser la participation de tous les jeunes entre 11 et 29 ans, un « groupe miroir » a été créé. C'est un espace de dialogue permanent et ouvert à tous les jeunes qui veulent participer aux discussions sur les politiques publiques à mettre en œuvre et les initiatives des jeunes.

> Pour participer
ambition.jeunesses@cd31.fr



Initi'active Jeunesses

Un dispositif pour les 11-29 ans pour accompagner la réalisation de projets d'utilité sociale.

Le projet Initi'active jeunes permet aux jeunes de proposer un projet pour obtenir un financement, des conseils, un accompagnement, une aide matérielle. Elles ou ils peuvent le faire de façon individuelle ou collective, en s'adressant aux services du Conseil départemental ou bien aux associations et organismes partenaires près de chez elles/eux.

Pour découvrir les projets lauréats et/ou déposer un projet, visitez la page de **G031.fr**, site internet créé par le Département pour les jeunes.

DÉCOUVREZ
LA PAGE LAURÉATS
INITI'ACTIVE JEUNESSES
SUR G031.FR :



RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

Aide à la restauration scolaire
0 801 801 808

**Gratuité des transports
scolaires**
0 800 011 593

**Maison Départementale des
Adolescents (MDA)**
05 34 46 37 64

Centre de Santé Sexuelle
05 62 13 23 77

Enfance en danger
0 800 31 08 08
ou 119 (National)

**Direction de l'Éducation du
Conseil départemental**
05 34 33 38 69

**Direction des arts vivants
et visuels du Conseil
départemental**
05 34 45 58 30

